

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Subventions aux associations et organismes à vocation agricole

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation agricole des subventions pour un montant total de :
 - 60 000 € au titre de l'emploi agricole,
 - 8 750 € au titre de la promotion des produits agricoles,
 - 5 070 € au titre de l'aide à l'investissement,
 - 31 100 € au titre de l'aide au fonctionnement,
 - 38 200 € au titre de l'aide à l'organisation et à la structuration des filières,
 - 19 600 € au titre de l'aide à l'enseignement agricole,
 - 12 000 € au titre de l'aide à l'installation en agriculture ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'Association Pour l'Emploi Agricole des Bouches-du-Rhône (APEA 13) et l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des Bouches-du-Rhône (ADEAR 13) les conventions rédigées selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense globale de 169 650 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental,
La dépense globale de 5 070 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée